

CAN/nv

Dossier behandeld door traité par

Halle, le 12 janvier 2024

## **CONVOCATION A LA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2024**

Ref. Bijlage(n) Annexe(s)

Le Conseil d'Administration National porte à votre connaissance que la première **Assemblée Générale Nationale Statutaire**, prescrite par **l'article 23 des Statuts**, aura lieu le **vendredi 23.02.2024** à **13h30**, dans le bâtiment administratif RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

- 1. Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Statutaire et Extraordinaire Nationale du 20.10.2023 et 11.12.2023
- 2. Nomination des membres d'honneur et émérites
- 3. Approbation des comptes 2022-2023
- 4. Vote du budget 2023-2024
- 5. Fixation du montant de toutes les cotisations pour l'année suivante
- **6.** Fixation des montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les chambres RFCB et du montant de la caution comme prévu à l'article 51 du CC
- 7. Approbation des décisions prises lors des Assemblées Générales au sein des EP/EPR
- 8. Organisation de la future saison sportive et fixation des critères des championnats nationaux
- 9. Propositions d'exclusion
- 10. Demandes de levées d'exclusion et de réhabilitation
- 11. Examen des rapports :
  - a. du Conseil d'Administration National
  - b. financier
  - c. des censeurs

Pour le Conseil d'Administration National,

Le Président National,

Pascal BODENGIEN



Vereniging zonder winstoogmerk. Aangenomen door de FOD van Financiën en Volksgezondheid Association sans but lucratif. Agréée par les SPF des Finances et de la Santé Publique Ondernemingsnummer - Numéro d'entreprise 0407138001

RFCB a.s.b.l.



Gaasbeeksesteenweg 52-54 | 1 1500 Halle Tel: 02 537 62 11 • Fax: 02 538 57 21